**Outil de préparation à la Facilitation de règlement**

***Le saviez-vous ?*** *Près du tiers des différends portés en appel au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) se règlent avant le processus d’arbitrage, par consentement des parties qui y trouvent souvent une solution « gagnant-gagnant » par le simple fait d’en discuter ouvertement dans un contexte confidentiel et sans préjudice.*

**Procédure générale :**

La Facilitation de règlement au CRDSC se déroule habituellement par conférence téléphonique. Le Facilitateur de règlement (FR) dirigera la séance dans le but d’aider les parties à clarifier la nature de leur différend, identifier des pistes de solutions et discuter des différentes options s’offrant à elles. Le FR n’a cependant aucune autorité pour trancher le différend, ni pour déterminer qui a raison ou qui a tort. Pour bien accomplir son travail, le FR pourrait demander d’avoir des discussions privées avec l’une ou plusieurs des parties. Nous appelons ces rencontres des caucus. Ces discussions privées sont d’excellentes occasions de partager avec le FR des sentiments, inquiétudes ou renseignements que vous ne vous sentez pas confortable de partager (du moins à cette étape-ci de la procédure) avec les autres parties.

**Réflexion préparatoire :**

Afin de bien vous préparer à la séance de Facilitation de règlement, nous vous proposons de réfléchir à certaines questions et de mettre par écrit (à l’aide de la grille ci-dessous) l’information qui pourrait vous être utile d’avoir sous la main lors de votre participation à la séance.

**Les suites de la Facilitation :**

La confidentialité de la Facilitation de règlement est essentielle pour que les parties puissent être franches et honnêtes lors de la séance. Vous vous engagez et les autres parties s’engagent aussi à ne pas divulguer à des personnes qui ne participent pas à cette séance les informations obtenues dans le cadre des discussions, à moins d’un consentement exprès de la part de la partie les ayant divulguées. En y prenant part, vous vous engagez à respecter cette confidentialité.

Le caractère sans préjudice de la Facilitation de règlement signifie que les renseignements partagés par une partie et la nature des offres de règlement faites par cette partie pendant la séance ne peuvent pas être utilisés contre elle lors d’une procédure d’arbitrage subséquente, si les parties ne parviennent pas à régler à l’amiable. Il sera primordial pour vous de respecter aussi cet aspect du processus.

En alternative à la possibilité de trouver un terrain d’entente qui règlerait le différend complètement, la Facilitation de règlement peut aussi permettre aux parties de dresser une liste des faits sur lesquels les parties sont en accord. Cela permet d’accélérer l’arbitrage, puisse que l’arbitre pourra se concentrer uniquement sur les aspects du différend qui divisent encore les parties.

***Note : Le présent outil peut s’avérer tout aussi utile pour les parties s’engageant dans une procédure de médiation.***

**Grille de préparation à la Facilitation de règlement**

Dans la grille ci-dessous, inscrire autant d’information qui vous vient à l’idée avant la séance. Ayez-la sous la main aussi pendant la séance pour compléter l’information manquante, plus particulièrement dans la colonne de droite où il s’agit d’information à propos de l’autre ou des autres parties. N’hésitez pas à ajouter de votre côté de la grille, en cours de séance, des idées qui surgissent alors que vous discutez avec le FR en caucus ou lorsque vous écoutez ce que l’autre partie a à dire.

| **Moi** |  | **Autre(s) partie(s) :** |
| --- | --- | --- |
| **Attentes :** Qu’est-ce que j’espère obtenir de la part de l’autre partie ? |  | **Attentes :** Qu’est-ce que je crois que l’autre partie espère obtenir de moi ? |
| **Motivations :** Pourquoi est-il important pour moi de combler mes attentes ? |  | **Motivations :** Pourquoi l’autre partie est-elle réticente à combler mes attentes ? |
| **Alternatives à l’arbitrage** :  Dans la mesure où l’arbitrage ne garantit pas le résultat espéré, existent-ils des moyens autres qui me permettraient de combler au moins certaines de mes attentes ?    Est-ce que certaines de mes attentes peuvent être comblées par d’autres moyens qui ne nécessitent pas le consentement de l’autre partie ?    Est-ce qu’il y a certains avantages recherchés que même un arbitre ne pourrait pas m’accorder ? |  | **Alternatives à l’arbitrage** :  Existe-t-il des avantages ou privilèges que l’autre partie a le pouvoir de m’accorder qui pourraient combler certaines de mes attentes ?    Est-ce que l’autre partie a le pouvoir ou l’autorité de prendre des mesures qui seraient désavantageuses pour moi et contre lesquels je n’aurais aucun recours ?    Y a-t-il des conséquences possibles de l’arbitrage que l’autre partie pourrait espérer éviter ? |
| **Priorités** : Parmi les attentes, solutions ou alternatives considérées ci-dessus, si je ne peux pas avoir toute ce que j’espère, quelles sont les plus importantes pour moi ? |  | **Priorités** : Quelles sont, à mon avis, les priorités de l’autre partie dans le règlement de cette affaire ? |
| **Relations avec l’autre partie :** Quelles sont les conséquences possibles pour moi si les relations avec l’autre partie se détériorent ? |  | **Relations avec l’autre partie :** Quelles sont les conséquences pour l’autre partie si ses relations avec moi se détériorent ? |
| **Objectifs communs** : Quels sont, parmi mes objectifs, ceux que je suis convaincu que l’autre partie appuierait (si elle était au courant de leur existence) ? |  | **Objectifs communs** : Quels sont les objectifs de l’autre partie avec lesquels je suis en accord ou qui correspondent aussi à mes objectifs ? |
| **Faits non contestés :** Y a-t-il d’autres énoncés ou déclarations que je n’ai pas faits jusqu’à maintenant mais avec lesquels l’autre partie serait certainement en accord ? |  | **Faits non contestés :** Dans les documents ou communications transmis par l’autre partie, quels sont les énoncés ou déclarations avec lesquels je suis en accord ? |

|  |  |
| --- | --- |
| consultation on policies | CONSEILS PENDANT LA SÉANCE :   * Évitez d’exprimer ou de porter des jugements envers l’autre partie ; * Ne coupez pas la parole (prenez des notes pour ne pas oublier vos idées en attendant votre tour de parler); * Portez une attention particulière aux propos de l’autre partie ; * Sans être obligé d’être d’accord avec l’autre partie, essayez au moins de comprendre sa position ; * Demandez un caucus au FR quand vous avez une incertitude, une question ou n’êtes pas certain de pouvoir ou devoir partager une information ; * Validez les éléments et propos présentés par l’autre partie pour lesquels vous êtes en accord ; * Ayez en main les documents pertinents et nécessaires ; * Restez conscient de la différence entre vos désirs et vos besoins réels ; * Soyez ouvert à la négociation, plutôt qu’à l’argumentation. |

**Recherche de solutions réalistes et durables**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Solutions possibles :** Qu’est-ce que l’autre partie pourrait m’offrir qui répondrait à mes besoins prioritaires ? |  | **Examen objectif :**  Est-ce qu’il est réaliste / juste pour moi d’espérer que l’autre partie m’offre ce que je demande ?    A-t-elle les moyens de le faire ?    Ces solutions ont-elles des effets secondaires indésirables auxquels que je n’aurais pas pensé ? |
| **Mes chances de succès :**  Ai-je toute la preuve dont l’arbitre a besoin pour m’accorder gain de cause ?    Est-il sage pour moi d’accepter de combler une partie de mes attentes seulement, plutôt que de risquer de tout perdre à l’arbitrage ? |  | **Contrepartie :** Que suis-je prêt(e) à concéder à l’autre partie pour augmenter mes chances qu’elle accepte une ou plusieurs de mes propositions de solutions ? |

**Autres :** Utilisez l’espace ci-dessous pour noter toute autre réflexion qui ne cadre pas dans la grille ci-dessus, comme par exemple des questions que vous voulez vous rappeler de poser à l’autre partie ou au FR.